



Arrêté n° 2025/240

Portant l'autorisation d'occupation du domaine public

Chemin communal entre le Stade Roger Gillier et la rue Pierre et Marie Curie, Vern d'Anjou, commune déléguée d'Erdre-en-Anjou

Installation éclairage public

Madame la Maire d'Erdre-en-Anjou ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2213-1 et L 2213-6 ;

VU le Code de la Route ;

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU la délégation de fonction donnée par Madame la Maire d'ERDRE-EN-ANJOU à Monsieur Dominique MENARD, Maire délégué, suivant arrêté n° 2021/54 du 17 avril 2021 ;

CONSIDERANT la demande effectuée par l'entreprise ERS domiciliée 15 Rue Paul Langevin 49240 Avrillé, pour l'exécution des travaux d'installation de l'éclairage public

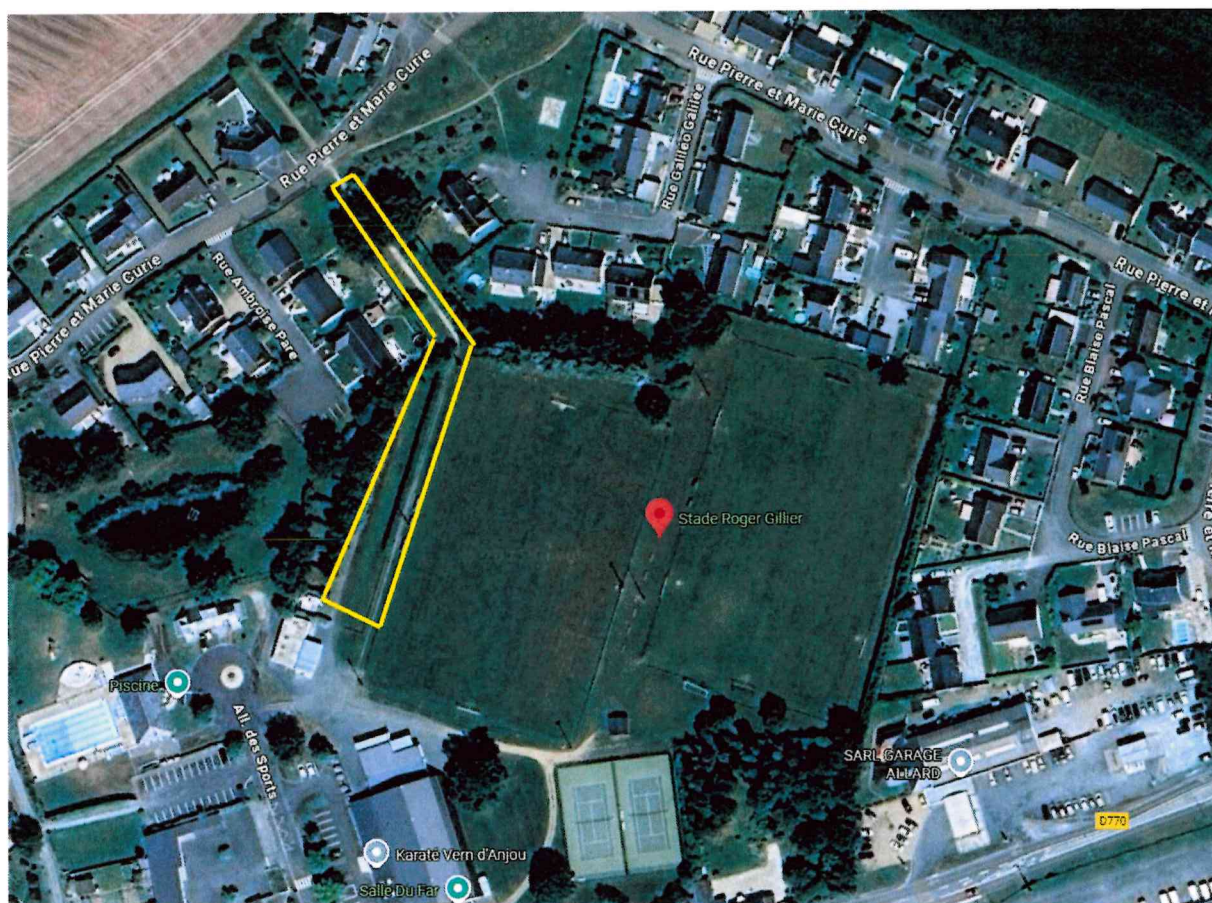
CONSIDERANT l'avis favorable et les prescriptions de la CCVHA en date du 16 octobre 2025,



ARRETE

Article 1 : l'entreprise ERS est autorisée à occuper le domaine public afin d'effectuer les travaux de pose d'éclairage public sur le chemin communal situé entre le Stade Roger Gillier et la rue Pierre et Marie Curie. Cette autorisation est valable du **3 novembre 2025 au 28 novembre 2025 inclus**.

Article 2 : L'entreprise est autorisée à réglementer la circulation des piétons sur ce chemin.
Le chemin sera interdit aux piétons durant la durée des travaux.



Article 3 : La signalisation réglementaire et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront assurées l'entreprise ERS domiciliée 15 Rue Paul Langevin 49240 Avrillé.

Article 4 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune.

Article 5 : Le présent arrêté sera transmis à :

- Monsieur le Directeur des Services techniques d'Erdre-en-Anjou
- Monsieur de Directeur des Services techniques de la Communauté de communes des Vallées du Haut Anjou
- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie du LION D'ANGERS.
- L'entreprise ERS domiciliée 15 Rue Paul Langevin 49240 Avrillé

Fait à Erdre-En-Anjou, le 23 octobre 2025
Par délégation de Mme la Maire, Yamina RIOU,
Dominique MENARD, maire délégué de Vern d'Anjou,

